

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

---

Séance tenue le mardi 30 janvier 2024 à 9 h 00 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

**Sont présents :**

Mme Valérie Plante, présidente

M. Stéphane Boyer, vice-président	M. Peter McQueen
M. Richard Deschamps	Mme Pascale Mongrain
Mme Sandra El-Helou	M. Sébastien Nadeau
Mme Catherine Fournier	M. Jérôme Normand
M. Michel Gibson	Mme Dominique Ollivier
Mme Nathalie Goulet	M. Sylvain Ouellet
Mme Laurence Lavigne Lalonde	M. Jocelyn Pauzé
M. François Limoges	M. Guy Pilon
M. Patrick Marquès	Mme Marie Plourde
M. Denis Martin	M. Luc Rabouin

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, et la secrétaire, Me Caroline Duhaime, assistent à la séance.

**N'ont pu assister :**

Mme Doreen Assaad, M. Martin Dampousse\*, M. Beny Masella, Mme Lise Michaud\*, Mme Flavia Alexandra Novac\*, M. Guillaume Tremblay\* et M. Eric Westram\*.

---

La convocation a été transmise le 23 janvier 2024.

---

Le quorum étant constaté, madame Valérie Plante, présidente, déclare la séance ouverte à 9 h 12.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

**PRÉSENTATION**

Amendement proposé au RCI 2022-97 concernant les secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel

- Monsieur Raymond Beshro, conseiller en recherche – Milieux de vie durables et prospères
- Me Marc-André LeChasseur, avocat – Bélanger Sauvé

---

**DÉPÔT D'UN ACTE DE NOMINATION AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

Nous souhaitons la bienvenue à trois nouveaux membres au sein du conseil de la Communauté, soit Mesdames Doreen Assaad, Pascale Mongrain et Flavia Alexandra Novac et remercions M. Yannick Langlois, membre du conseil de la Ville de Laval, pour sa contribution au sein du conseil de la Communauté.

---

CC24-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AMENDÉ

PROPOSÉ PAR : M. Michel Gibson

APPUYÉ PAR : Mme Sandra El-Helou

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour amendé tel que soumis pour la présente assemblée.

---

CC24-002

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUES LE 9 NOVEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR : M. Richard Deschamps

APPUYÉ PAR : M. Patrick Marquès

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du conseil tenues le 9 novembre 2023.

---

CC24-003

AUTORISATION D'UNE DÉROGATION TEMPORAIRE À L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

ATTENDU QUE la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, a soumis aux élus de la Communauté métropolitaine de Montréal, le 13 octobre 2023, une proposition de cadre financier pour le transport collectif pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE les élus de la Communauté métropolitaine de Montréal ont tenu plusieurs rencontres au cours des dernières semaines afin de convenir des paramètres financiers acceptables, notamment en ce qui concerne la hausse des contributions municipales, et qu'ils ont soumis une contre-proposition pour résoudre, dans l'immédiat, le cadre financier pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les discussions qui ont suivi n'ont pas permis de s'entendre et que la ministre a imposé un cadre financier pour l'année 2024, en proposant de poursuivre les discussions avec les municipalités pour établir un cadre financier pour les années 2025 à 2028;

ATTENDU QUE le cadre financier imposé par la ministre pour l'année 2024 exige une dérogation temporaire à la politique de financement de l'ARTM;

PROPOSÉ PAR : Mme Sandra El-Helou

APPUYÉ PAR : Mme Nathalie Goulet

Il est résolu :

D'approuver une dérogation temporaire de l'application de la Politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain («l'ARTM») pour l'année 2024, qui prévoit de limiter la contribution totale de chaque municipalité sur son territoire pour qu'elle soit équivalente à sa contribution totale 2023 indexée de 7%;

D'approuver les mesures additionnelles suivantes concernant le cadre financier métropolitain pour l'année 2024 que pourrait prendre l'ARTM:

- un ajustement des contributions municipales afin de mieux refléter la nouvelle méthode d'allocation des dépenses entre les services du Réseau de transport métropolitain (exo), appliqué à chaque municipalité et représentant 100% de l'augmentation engendrée par l'application des clés RCGT et 50% de la diminution engendrée par ces mêmes clés;
- des mesures de lissage afin de plafonner la contribution de l'agglomération de Montréal, de l'agglomération de Longueuil et de Laval à 6,3 % par rapport à 2023 et la contribution de chaque municipalité de couronne à 4%;
- l'obtention de l'autorisation de la ministre des Transports et de la Mobilité durable pour utiliser l'aide gouvernementale spécifique aux couronnes de 20 M\$ pour plafonner la contribution de chacune des municipalités de couronnes à 4%;
- l'établissement de la contribution 2024 de chaque municipalité hors territoire avec laquelle l'ARTM a une entente de service afin qu'elle soit équivalente à la contribution 2023 indexée de 7%;
- que toute demande de bonification de service demandée et approuvée par les municipalités, qui est en supplément de la rémunération autorisée pour les services des OPTC, fasse l'objet d'une contribution additionnelle de ce montant par la ou les municipalités concernées;
- le retrait et la réaffectation d'un montant de 115,5 M\$ du Fonds de développement et d'amélioration du transport collectif (« FDARC »);
- l'affectation d'un montant de 115,5 M\$ du FDARC pour contribuer à la mise en place de prévisions budgétaires équilibrées de l'ARTM tel que requis par la loi;
- demander au Réseau de transport métropolitain (exo) de réaffecter un montant de 50 M\$ provenant de ses surplus pour contribuer à la mise en place de prévisions budgétaires équilibrées de l'ARTM tel que requis par la loi.

D'informer l'ARTM que la Communauté métropolitaine de Montréal n'approuve pas la facturation additionnelle aux municipalités concernées dans la mesure où l'optimisation de 15.4 M\$ n'est pas atteinte par les organismes publics de transport en commun.

---

CC24-004

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033 DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Plante

APPUYÉ PAR : M. Jérôme Normand

Il est résolu :

D'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, le Programme des immobilisations 2024-2033 du Réseau de transport métropolitain (exo).

---

CC24-005 PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM)

PROPOSÉ PAR : Mme Laurence Lavigne Lalonde

APPUYÉ PAR : Mme Valérie Plante

Il est résolu :

D'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, le volet métro du Programme des immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Montréal.

---

CC24-006 PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033 DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM)

PROPOSÉ PAR : Mme Laurence Lavigne Lalonde

APPUYÉ PAR : Mme Valérie Plante

Il est résolu :

D'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, le Programme des immobilisations 2024-2033 de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

---

CC24-007 PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2030 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

PROPOSÉ PAR : M. Stéphane Boyer

APPUYÉ PAR : M. Denis Martin

Il est résolu :

D'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, le Plan stratégique organisationnel 2030 de la Société de transport de Montréal.

---

CC24-008 LISTE DES CONTRATS DÉPOSÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 47.1 DE LA LOI SUR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

PROPOSÉ PAR : Mme Sandra El-Helou

APPUYÉ PAR : M. Denis Martin

Il est résolu :

De prendre acte de la liste de contrats en vertu de l'article 47.1 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* du 28 octobre au 31 décembre 2023.

---

CC24-009

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN SAISONNIER DES STATIONS DE MESURES DES NIVEAUX D'EAU

PROPOSÉ PAR : M. Richard Deschamps

APPUYÉ PAR : M. Sébastien Nadeau

Il est résolu :

D'attribuer le contrat d'entretien saisonnier des stations de mesure des niveaux d'eau pour une durée de 3 ans à la firme Service Sous-Marin (SSM) (9298-3972 Québec Inc.) pour un montant total de 57 735,84 \$ taxes incluses ainsi qu'une banque d'heure de service de réparation pour un montant maximum de 30 000,00 \$ taxes incluses.

---

CC24-010

AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES PUBLICS CONCERNANT L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS POUR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

PROPOSÉ PAR : M. François Limoges

APPUYÉ PAR : M. Stéphane Boyer

Il est résolu :

D'autoriser un appel d'offres publics concernant l'achat de matériel audiovisuel et son installation pour la nouvelle salle du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal dans ses nouveaux bureaux ainsi que ses principales salles de rencontres.

---

CC24-011

AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES PUBLICS CONCERNANT LE SERVICE DE LA TÉLÉPHONIE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

PROPOSÉ PAR : Mme Nathalie Goulet

APPUYÉ PAR : M François Limoges

Il est résolu :

D'autoriser un appel d'offres publics concernant le service de téléphonie IP hébergée pour la Communauté métropolitaine de Montréal.

---

CC24-012

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-104 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL NUMÉRO 2022-97 CONCERNANT LES SECTEURS PRÉSENTANT UN POTENTIEL DE RECONVERSION EN ESPACE VERT OU EN MILIEU NATUREL

PROPOSÉ PAR : M. François Limoges

APPUYÉ PAR : M. Jocelyn Pauzé

Il est résolu :

D'adopter le règlement numéro 2023-104 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2022-97 concernant les secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel et de le transmettre à la ministre des Affaires municipales afin qu'elle puisse se prononcer sur la conformité de ce dernier aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

---

CC24-013

NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNAUTÉ

PROPOSÉ PAR : M. Richard Deschamps

APPUYÉ PAR : M. François Limoges

Il est résolu :

De nommer, pour une durée de trois ans, M. Nicola Savino, directeur et trésorier suppléant à titre de membre représentant l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Communauté en remplacement de Mme Carolle Belley.

---

CC24-014

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROPOSÉ PAR : Mme Marie Plourde

APPUYÉ PAR : M. François Limoges

Il est résolu :

De nommer M. Stéphane Alary à titre de membre du comité consultatif agricole, et ce, en remplacement de Mme Josée Frappier-Raymond, représentant la Fédération de l'Union des producteurs agricoles - Outaouais-Laurentides.

---

CC24-015

RAPPORT DES COMMISSIONS PERMANENTES ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE POUR L'ANNÉE 2023

PROPOSÉ PAR : Mme Marie Plourde

APPUYÉ PAR : M. Jocelyn Pauzé

Il est résolu :

De prendre acte du tableau des activités des commissions permanentes et du comité consultatif agricole pour l'année 2023.

---

CC24-016

RAPPORT 2023 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-77 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

PROPOSÉ PAR : M. François Limoges

APPUYÉ PAR : M. Jocelyn Pauzé

Il est résolu :

De prendre acte du Rapport 2023 concernant l'application du Règlement numéro 2019-77 sur la gestion contractuelle de la Communauté métropolitaine de Montréal.

---

CC24-017

AVIS FAVORABLE CONCERNANT UNE DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DE LA VILLE DE CHAMBLY, DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 444141

PROPOSÉ PAR : M. François Limoges

APPUYÉ PAR : M. Jocelyn Pauzé

Il est résolu :

D'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard du dossier 444141, que la Communauté métropolitaine de Montréal est favorable à la demande de la Ville de Chambly visant à obtenir une autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour l'aménagement de sentiers sur six (6) lots d'une superficie d'environ 47,5 hectares en zone agricole puisque cette demande est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

---

CC24-018

AVIS DE CONFORMITÉ – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO S.A.D.R.-1.7 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DE LAVAL

PROPOSÉ PAR : M. François Limoges

APPUYÉ PAR : M. Jocelyn Pauzé

Il est résolu :

D'approuver le Règlement S.A.D.R.-1.7 de la Ville de Laval dont le contenu sera substantiellement conforme au projet de Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement visant à créer une zone industrielle pour un territoire situé au sud de l'avenue Marcel-Villeneuve et à l'ouest de la rue de l'Harmonie, puisque ce projet de règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser la secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi à la réception du règlement.

---

## AFFAIRES DIVERSES

### Mot de la présidente

Mme Valérie Plante prend la parole concernant le financement du transport collectif 2025-2029

### Hommage à Monsieur François St-Germain

Mme Marie Plourde prend la parole afin de rendre hommage à un ancien collègue de la Communauté, Monsieur François St-Germain, conseiller en recherche – Chef d'équipe, Planification du territoire – Aménagement.

---

### DOCUMENT DÉPOSÉ SEANCE TENANTE

Amendement proposé au RCI 2022-97 concernant les secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 02.

Les résolutions numéros CC24-001 à CC24-018 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Valérie Plante  
Présidente

---

Caroline Duhaime  
Secrétaire

*\* M. Martin Damphousse, Mme Lise Michaud, Mme Flavia Alexandra Novac, M. Guillaume Tremblay et M. Eric Westram ont motivé leur absence au sens du Règlement numéro 2006-37 sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.*

## Annexe

Assemblée extraordinaire du conseil du 30 janvier 2024

Période de questions des citoyens

### Période de questions

Nom	Sujet
<b>Mme Catherine Vallée</b> Coalition des terrains de golf en transition	RCI golf
<b>M. Jonathan Tremblay</b> Co-porte-parole de la Coalition Mobilisations Citoyennes Environnementales de Laval (CMCEL)	Demande de précision concernant le Règlement S.A.D.R -1.7 (ville de Laval)
<b>Mme Jasmine Lail</b> Citoyenne de Rosemère	Golf de Rosemère (RCI golf)
<b>Mme Shirley Barnea</b> Citoyenne	RCI golf
<b>M. Nazar Holly</b> Les amis du boisé Saint-Antoine	RCI golf